



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 19 Février 2014**

Date de la convocation 12 Février 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri, M.CAUSSEL Jean-Louis, M.SAGNES Bernard,  <b>CABRIERES :</b> M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,  <b>CANET :</b> M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.BORE Jacques,  <b>CEYRAS :</b> M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIAUSSON :</b> M.BETZ Bruno,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN :</b> M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.MERCET Pierre,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane,  <b>SALASC :</b> Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT :</b> M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,  <b>VALMASCLE :</b> Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain,  M.MARTINEZ Antoine à M.GAIRAUD Francis,  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier,  M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe,  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel,  M.LIEB François à M.BARDEAU Francis,  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>

**Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente de la parcelle référencée Lot 11 – Signature de la promesse de vente – Autorisation donnée au Président**

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire que la société CLAPIE INDUSTRIES, en cours d'immatriculation, fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 11 » d'une superficie d'environ 27 000 m<sup>2</sup> située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup>.

La surface du lot 11 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert. Le conseil communautaire sera à nouveau consulté à cette occasion.

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20140220-2014-02-19-33-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2014  
Date de réception préfecture : 21/02/2014

La société CLAPIE INDUSTRIES souhaite acquérir cette parcelle afin d'y installer deux bâtiments industriels de 2000 m<sup>2</sup> et 3000 m<sup>2</sup> abritant une activité de taille de pierres.

Cette activité nécessitera l'emploi de 30 personnes lors de son démarrage mais pourra générer des emplois supplémentaires au fur et à mesure de son déploiement.

Le procédé utilisé, alliant sciage de pierre automatisé et laser-plasma est précurseur en Europe. La technologie mise en œuvre s'inscrit dans une démarche de développement durable car économe en eau (fonctionnement en circuit fermé avec récupération et réutilisation de l'eau pluviale). Les bâtiments utiliseront un système de chauffage par copeaux de bois.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 11 », d'une surface d'environ 27 000 m<sup>2</sup> à la société CLAPIE INDUSTRIES, au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total 1 080 000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

#### **A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la vente de la parcelle référencée lot 11, d'une superficie de 27 000 m<sup>2</sup> à la société CLAPIE INDUSTRIES, au prix de 40 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 1 080 000 € HT.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.